

ECOLE PRIVEE SAINT CHRISTOPHE

82 rue de l'Abbé Groult 75015 Paris

secretariat@ecolesaintchristophe.com

Tél : 01 48 28 38 57

Être heureux :
grandir et
apprendre
ensemble



TARIFS 2026 - 2027

Contribution scolaire (maternelle et élémentaire)	Annuelle
Quotient fiscal Revenu fiscal de référence / nb de parts fiscales	Tarif par enfant
< 20 000 €	914 €
20 001 € - 40 000 €	1158 €
40 001 € - 70 000 €	1354 €
> 70 001 €	1463 €

Ce tarif comprend, dorénavant, le coût des fournitures et fichiers. Resteront à votre charge les petites fournitures : stylos, trousse...

La campagne de déclaration du quotient fiscal s'effectuera via le site Ecole Directe (qui garantit la confidentialité des données transmises) entre le 1er et le 15 septembre 2026 avec dépôt de la 1ère page de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du foyer fiscal transmis par l'administration fiscale.

A défaut de transmission de ces éléments dans les délais, le tarif le plus élevé s'appliquera.

Cotisation A.P.E.L.	20 €
----------------------------	------

Frais de demi-pension (S'ajoutent à la contribution scolaire) <i>Repas à l'unité : 11,80 €</i>	Annuels
1 jour par semaine	377 €
2 jours par semaine	745 €
3 jours par semaine	1 102 €
4 jours par semaine	1 408 €

Frais de garderie méridienne (avec repas fourni par la famille, uniquement sur protocole médical)	5.90 € la garderie
--	--------------------

Frais de garderie-étude (S'ajoutent à la contribution scolaire) <i>Etude ou garderie exceptionnelle : 10,20 €</i>	Annuels
1 jour fixe	331 €
2 jours fixes	612 €
3 jours fixes	841 €
4 jours fixes	1 061 €

Contribution Volontaire de Solidarité (par enfant)	Case à cocher sur les modalités de règlement
25 €	<input type="checkbox"/>
50 €	<input type="checkbox"/>
100 €	<input type="checkbox"/>
Autre montant :€	<input type="checkbox"/>

Frais de dossier à la 1ère demande d'inscription d'un enfant : 75 €
(restant acquis si désistement)

Avance sur scolarité d'un enfant : 100 €
(Demandée à la réinscription/inscription et déduite de la facture de l'année scolaire concernée).

Conditions de paiement :

Le paiement est fractionné en 9 échéances dues au 5 de chaque mois **d'octobre à juin**.

Pour toutes autres conditions de paiement (demande de bourses, d'aides...), adresser un courrier à la direction ou à l'OGEC avec justificatifs.

En cas d'absence prolongée ou de départ anticipé, l'échéancier sera revu.

Mode de paiement : Chèque, prélèvement, virement, paiement en ligne sur Ecole directe.